

# V - LA FORMATION INITIALE DES CHIRURGIENS ORTHOPÉDISTES ET TRAUMATOLOGUES

---

## V.1 - Le cursus du D.E.S.C.

---

Ce cursus comprend : • un internat de 5 ans  
• un post internat de 1 an

L'**internat de 5 ans** comprend 10 semestres dont deux doivent être effectués dans un hôpital non universitaire.

Il se divise en deux parties :

### **A - Le D.E.S. de chirurgie générale (4 semestres)**

- 1 semestre doit être effectué dans un service validant le D.E.S. de chirurgie générale osseuse. Un autre doit être validant pour le D.E.S.C. de chirurgie orthopédique et traumatologique.
- 2 semestres doivent être effectués dans un service validant le D.E.S. de chirurgie générale viscérale, mention chirurgie viscérale et digestive (D.E.S.C.).

### **B - Le D.E.S. C. de chirurgie orthopédique et traumatologique**

Il comprend : 6 semestres d'internat et 2 semestres de post internat

#### **a) Les semestres d'Internat doivent comporter :**

- 4 semestres dans les services agréés pour le D.E.S.C. de chirurgie orthopédique et traumatologique, dont au moins un semestre dans un service d'orthopédie pédiatrique.
- 2 semestres libres dans une spécialité complémentaire : par exemple : chirurgie plastique et réparatrice, chirurgie vasculaire ou thoracique et cardiovasculaire, neurochirurgie, chirurgie viscérale ...

#### **b) Le post internat doit comporter :**

Un an dans un service agréé pour le D.E.S.C. en temps que Chef de Clinique, assistant ou assistant spécialiste.

Si le candidat souhaite obtenir le titre d'ancien Chef de Clinique, il doit faire deux ans de clinicat conformément à la réglementation universitaire.

## V.1.1 - L'Enseignement

L'enseignement est organisé de façon variable selon les régions.

### Pour l'Ile-de-France

a) L'enseignement théorique est en 2 parties.

**La première partie se déroule pendant les trois premières années d'internat et comporte un enseignement théorique de chirurgie générale incluant l'anatomie.**

- La première année comprend l'enseignement pratique des gestes de base avant la prise de fonction, puis l'enseignement de l'anatomie pendant l'année universitaire.
- La deuxième année est consacrée aux modules longs de chirurgie générale et à la réanimation.
- La troisième année est occupée par des modules courts de spécialités chirurgicales.

**La deuxième partie se déroule pendant les 3 ans de stage en orthopédie et traumatologie adulte et orthopédie et traumatologie pédiatrique.**

**Il comporte 6 séminaires par an.**

Cet enseignement permet de traiter la pathologie du membre supérieur, la pathologie du membre inférieur, la pathologie du rachis, les tumeurs osseuses et également des sujets d'intérêt général ainsi que des notions de biomécanique et des ateliers pratiques.

b) A cet enseignement théorique s'ajoute l'enseignement délivré dans les services hospitaliers par l'intermédiaire des réunions de service, des séances de bibliographie, des enseignements théoriques, des présentations de dossiers, des enseignements au lit du malade, des enseignements au bloc opératoire.

c) Un enseignement est également fait par la participation à des congrès ou à des cours français ou étrangers et par l'inscription à des diplômes d'université (DU) ou inter-université (DIU) et/ou la publication d'articles.

## V.1.2 - Le Contrôle de la Formation

**Ce contrôle se fait en 2 étapes :**

- 1) la validation du suivi de l'enseignement
- 2) le contrôle des connaissances en fin de cursus.

**• La validation du suivi de l'enseignement se fait en 2 temps :**

- lors de l'inscription au D.E.S.C. : il est fait sur le suivi effectif du D.E.S.
- A la fin de la 5<sup>ème</sup> année par :
  - la validation des stages D.E.S.et D.E.S.C.
  - et la validation totale de la présence, qui est obligatoire, aux enseignements spécifiques.

- **Le contrôle des connaissances en fin de cursus du D.E.S.C. (au bout des 6 ans).**

Ce contrôle repose :

- 1) sur un dossier administratif
- 2) et un contrôle proprement dit

***Le dossier administratif doit comporter différents documents :***

- la validation du D.E.S.
- avec attestation des stages avec l'appréciation des chefs de services comportant entre autre une attestation de l'enseignement effectuée et reçue, un compte-rendu des activités opératoires.
- la liste des congrès et cours (avec certificats de présence) qui donnent droit à des points auxquels l'étudiant a assisté.
- enfin un article ou l'étudiant est premier ou deuxième auteur publié dans une revue de type exceptionnel ou de rang A.

***Le contrôle des connaissances proprement dit :***

Ne peut avoir lieu que si le dossier administratif est conforme et remis avant la fin du mois de mars. Ce contrôle des Connaissances a lieu à la fin de la 5<sup>ème</sup> année en juin.

Il comporte :

- La présentation devant le jury et l'analyse de l'article écrit par le candidat.
- L'analyse et la discussion de dossiers médicaux agrémentés d'un entretien avec le Jury.

## **Pour la Province**

Les CHU de Province organisent la formation théorique de leurs DESC de façon adaptée à leurs possibilités. Il existe des formations théoriques à la Traumatologie de base en commun avec les DES des autres spécialités chirurgicales (ceci correspond au début de l'internat).

Les DESC ont des cours théoriques, soit spécifiques avec des conférenciers locaux ou invités, soit dans le cadre d'enseignement des différents services hospitaliers lors de leurs réunions hebdomadaires.

De plus en plus fréquemment, les DESC sont invités à une réunion d'enseignement qui se déroule la veille ou le lendemain de congrès organisés dans leur inter-région. Ils sont fortement invités à participer (gracieusement) à ces congrès ce qui correspond également à une partie de l'enseignement.

Cet enseignement doit être complété par la participation à des DU et des DIU.

## **Le Collège des orthopédistes et traumatologues**

Pour harmoniser ces enseignements, il travaille au remodelage des objectifs du 3<sup>ème</sup> cycle, c'est-à-dire le cycle des DESC, en y ajoutant un enseignement de sciences fondamentales. En effet, les français, excellents techniciens, doivent améliorer leurs connaissances théoriques afin de satisfaire aux exigences européennes.

---

## V.2 - Le Collège Français des Chirurgiens Orthopédistes et Traumatologues

---

Le Collège a été créé en 1976 pour organiser un enseignement et un contrôle des connaissances à la fin d'un cursus d'interne en service hospitalier de chirurgie orthopédique. Ceci a permis de demander la création d'une spécialité qui a été reconnue en 1983, d'abord sous la forme d'un D.E.S., puis à partir de 1991 sous la forme d'un D.E.S.C. organisé par l'Université.

Le Collège a continué à organiser un enseignement, à choisir des services formateurs, et à valider cette formation par un diplôme.

Le fait que la majorité des responsables régionaux du D.E.S.C. sont en même temps correspondants régionaux du Collège, potentialise les capacités d'enseignement en évitant toute redondance. En plus des contrôles officiels des connaissances universitaires, le diplôme remis par le Collège témoigne de cette formation complémentaire.

Le Directoire du Collège comprend 22 membres dont 6 sont es-qualité (CNU, Conseil de l'Ordre, SOFCOT, Syndicat, etc)..., et 16 membres sont élus. Ceux-ci représentent les C.H.U., les hôpitaux généraux, l'exercice privé et les hôpitaux militaires. L'originalité de ce Directoire est de comprendre des universitaires et des non-universitaires, ce qui était une innovation au moment de sa création.

Ce Directoire est assisté par des correspondants régionaux qui sont chargés de l'organisation de la formation dans leur région et participent aux réunions. Le Directoire se réunit 5 fois par an afin de valider les enseignements régionaux et le choix des services formateurs après avis d'une commission paritaire enseignants-enseignés. Le choix de ces services repose sur des critères précis, dont une visite sur site, qui garantit la qualité de la formation apportée aux internes et aux assistants. Lorsque cela s'impose, une Commission du Directoire effectue un déplacement sur place.

A côté de l'enseignement régulier du Collège, le Directoire organise des séminaires nationaux. Il donne aussi son parrainage à des réunions régionales ou nationales en leur accordant son label.

Le Collège possède un numéro d'agrément de formation continue. Pour s'harmoniser sur l'enseignement de la faculté, il a rédigé un manuel pour le 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales. Enfin, il envisage de participer à l'Université Virtuelle Francophone.

Le Collège organise chaque année, un contrôle des connaissances à la fin du cursus de formation, couronné par une remise de diplôme. Ce contrôle des connaissances s'effectue en 2 étapes sous la direction du même jury.

La première étape est une épreuve d'admissibilité à partir d'un dossier administratif (qui comprend les certificats des cursus effectués dans les services formateurs) assorti d'un mémoire, adressés par les candidats.

La deuxième étape est une épreuve de malade orale, comportant la discussion d'un dossier de pathologie orthopédique et traumatologique et d'un dossier d'orthopédie pédiatrique. Cet oral a lieu à PARIS.

Le Collège organise encore deux activités :

- 1) des échanges entre chefs de cliniques des différents C.H.U. qui leur permettent pendant 15 jours de participer à l'activité d'un autre service de C.H.U,
- 2) un cours annuel de techniques chirurgicales sur cadavres dits " Cours de Tours ".

Au total, le Collège joue un rôle très important dans la formation initiale des futurs orthopédistes traumatologues, et son suivi dans le cadre de la formation continue. Le fait qu'il soit composé d'universitaires et de non-universitaires permet aux orthopédistes traumatologues exerçant dans le Privé d'y participer, tout en laissant la priorité aux enseignants qui sont dans leur rôle.

La compétence actuelle des orthopédistes traumatologues en activité est indiscutable et reconnue, car leur formation n'est pas seulement théorique. Dans ce véritable compagnonnage, le rôle des hôpitaux universitaires et généraux est considérable. Il faut donc leur donner les moyens de le perpétuer, ce qui permet de maintenir une pratique de qualité appréciable pour les patients, ce qui est à terme source d'économies.

## **Le Cours de Tours**

Il a été créé en 1984, sous l'égide du Professeur J. CASTAING.

Il a pour but de familiariser les internes avec les techniques et les différents matériels d'ostéosynthèse proposés pour traiter les fractures.

Il comporte 2 particularités qui font son originalité :

- les travaux pratiques y ont une place prépondérante et se déroulent sur cadavres, et non sur os secs ou plastiques, ce qui permet en même temps un entraînement aux voies d'abord. Chaque région anatomique est présentée en 2 étapes : un exposé théorique en amphithéâtre, suivi d'une répétition sur cadavre. Le nombre de table de dissection et de pièces anatomiques est suffisant pour permettre à chacun de répéter chaque geste, sous la direction d'un moniteur.
- les participants ont à leur disposition différents matériels, les enseignants proviennent de toute la France et de toutes les écoles, ce qui est le garant d'une grande objectivité.

Ce cours organisé par l'équipe tourangelle (Ph. BURDIN, L. FAVARD, Ph. ROSSET) devait initialement tourner entre différentes facultés. Mais la nécessité de disposer d'un laboratoire d'anatomie ayant de grandes possibilités d'accueil, et l'intérêt de reconduire d'une année sur l'autre une même organisation ont fait qu'il a été reconduit à Tours d'année en année.

Cependant, il y a 3 ans, les travaux de rénovation du laboratoire d'anatomie de Tours ont fait que le cours s'est provisoirement déplacé à la faculté d'Angers (sous la Direction de Ph. MASSIN).

Le cours a évolué, passant de 3 à 5 jours, avec une demi-journée consacrée à des généralités, une autre à la traumatologie pédiatrique et enfin, plus récemment une journée consacrée à la chirurgie de la main.

Ce cours est suivi chaque année par 40 internes venus des 8 inter régions, un quota est établi par région.

La confrontation entre enseignants, entre enseignés, et entre enseignants et enseignés, a créé un véritable compagnonnage, enrichissant pour tous.

Cette semaine de vie commune a pu créer des liens d'amitiés qui favorisent la participation à des réunions ultérieures de formation et à la constitution d'équipes de travail inter facultés.

En avril 2005, le cours s'est de nouveau déroulé dans le laboratoire de la Faculté de Tours. Il est probable que dans les années à venir, il se déroulera alternativement à Tours et à Angers.

---

### **V.3 - Choix du Diplôme d'Études Approfondies (Masters) pour un interne ( ou un chef de clinique ou un assistant) en Orthopédie Traumatologie**

---

Les Masters Recherche sont des diplômes nationaux de 3<sup>ème</sup> cycle acquis en deux ans (M1 et M2). Ils assurent aux étudiants une formation par la recherche. La préparation associe des enseignements théoriques et une initiation aux techniques de recherche. Les Masters permettent d'acquérir la rigueur apportée par la pratique de la recherche et d'accéder aux thèses de sciences et aux carrières universitaires.

Pour s'inscrire à un Master, il faut être en possession d'une maîtrise de science biologique et humaine (MSBH). Le choix du Master est en principe libre et peut concerner n'importe lequel des Masters habilités par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur. En pratique, certains Masters nécessitent un pré requis correspondant à la licence adossée au Master envisagé.

L'autorisation d'inscription au Master est prononcée par le directeur de l'université sur proposition du directeur du Master, compte tenu du dossier du candidat et des possibilités d'accueil de la formation.

Une fois le M1 (Master 1<sup>ère</sup> année) acquis, l'initiation aux techniques de recherche doit être réalisée dans un laboratoire agréé pour ce Master : la liste de ces laboratoires est fournie par le(s) responsable(s) du Master. Le laboratoire peut également être recommandé par un prédécesseur ou un senior hospitalo-universitaire. Il faut ensuite trouver un directeur scientifique qui doit posséder l'HDR (habilitation à diriger la recherche). Il sera responsable du projet de recherche et aidera dans la réalisation du protocole et la mise en place de l'expérimentation...

Les orthopédistes s'orientent classiquement vers des enseignements de biomécanique et biomatériaux comme :

- Biomécanique et physiologie de la performance motrice (Université Paris sud, Paris XI).
- Génie biologique et médical, option Biomécanique (ENSAM, laboratoire de biomécanique).
- Biomatériaux de l'Appareil Locomoteur et Biomatériaux de Remplacement (Université Paris VII, laboratoire de recherche orthopédique).

On peut se procurer la liste complète des Masters:

- à la DRASS (bureau des internes),
- au Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie (bureau de la recherche et des études doctorales),
- sur le site Web : <http://dr.education.fr/dea.html>
- auprès des comités de l'internat de chaque ville universitaire.

### **Financement :**

La solution idéale est de bénéficier de l'année recherche. On s'y inscrit lors du choix du deuxième semestre d'internat, soit sur la liste principale, soit sur la liste complémentaire. Seul 10 % des internes peuvent bénéficier de l'année recherche en fonction de leur classement au concours de l'internat. L'interne s'inscrit pour une année universitaire précise, mais il est possible de reporter cette inscription à l'année suivante à condition d'en avertir la DRASS 2 mois avant le début de la réalisation de l'année recherche.

Même si le classement à l'internat n'est pas très bon, il ne faut pas hésiter à s'inscrire sur la liste complémentaire des candidats à l'année recherche ; tous les internes ne désirant pas faire de Masters, au gré des désistements, on peut parfois avoir une bonne surprise. La rémunération correspond à celle d'un interne pendant 1 an.

Les 2 années de Master s'effectue de novembre à novembre avec une mise en disponibilité sur une année pour étude et recherche. La demande de disponibilité doit être faite 2 mois avant le début de la réalisation de l'année recherche. Elle doit être effectuée entre le début de la 2<sup>ème</sup> année d'internat et la fin de la dernière. Il doit rester au moins 1 semestre d'internat à valider pour bénéficier de l'année recherche. Celle-ci s'ajoute aux 10 semestres à réaliser au cours de l'internat d'orthopédie. L'interne au retour de l'année recherche est reclassé avec la promotion suivante, au même titre qu'un interne qui a perdu un an d'ancienneté.

Les internes bénéficiaires de l'année recherche qui pour des raisons reconnues (exemple : maternité...), sont empêchés de l'accomplir dans la période prévue, peuvent obtenir le report de l'exercice de leur droit. L'interne concerné obtient ce report par demande écrite adressée à la DRASS.

Il faut remettre à la DRASS, dans un délai qui lui sera communiqué, une attestation d'inscription à un Master avec le nom et l'adresse du laboratoire d'accueil habilité, l'accord du laboratoire d'accueil précisant qu'il ne recevra qu'un interne en formation durant l'année recherche et une photocopie de la maîtrise ou des certificats admis en équivalence.

Si l'étudiant ne peut pas bénéficier de l'année recherche, il reste 2 possibilités : faire son Master sur 2 ans à temps partiel ou trouver une bourse de recherche.

Différents organismes accordent des bourses d'études, en règle générale sur proposition d'un projet de recherche crédible, ce qui nécessite donc un contact préalable avec un laboratoire agréé pour le Master choisi.

- **La SO.F.C.O.T.** attribue chaque année des bourses Masters correspondant à un salaire moyen d'interne pour un interne désirant préparer un Masters hors "année recherche", (c'est à dire sans emploi rétribué).
- **L'A.F.M.O.**, par l'intermédiaire de la SO.F.C.O.T. attribue des bourses pour un Master sur le matériel d'ostéosynthèse.
- **La Fondation pour la recherche Médicale** (54, rue de Varenne, 75 335 PARIS Cedex 07, tél. : 01 44 39 75 75, site Web : [www.frm.org](http://www.frm.org)) satisfait environ 50 % des demandes. Cette fondation peut prendre en charge tous les projets y compris chirurgicaux. Il s'agit d'une bourse d'environ 1400 euros par mois pour une durée de 3 à 12 mois, non cumulable avec d'autres bourses ou ressources supérieures à 457,35 euros par mois (en 2003).
- **Le Fond d'Etude et de Recherche du corps Médical des Hôpitaux de Paris** accorde chaque année des bourses destinées aux internes et chefs de cliniques - assistants des hôpitaux de Paris. Il s'agit d'une bourse d'un montant de 7 626 euros environ réservé aux franciliens ; elle est imposable et n'est pas compatible avec une autre bourse. Pour plus d'informations, il faut contacter B. SERMANSON, Délégation à la formation, Service de la Formation Continue des Médecins (Bureau 122A), Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, 2 rue Saint Martin, 75 004 PARIS (tél. : 01 40 27 41 22).
- **L'Académie Nationale de Médecine** (16, Rue Bonaparte, 75 272 Paris Cedex 06, tél. : 01 42 34 57 70, site Web : [www.academie-medecine.fr](http://www.academie-medecine.fr)) permet aussi d'obtenir des bourses dont le montant est variable selon le projet. Elles sont compatibles avec d'autres bourses, en tant que bourse d'appoint.
- **Les Contrats de Recherche et d'Innovation Clinique** proposés par la Délégation Régionale à la Recherche Clinique (Contrats de Recherche et d'Innovation Clinique, Carré historique de l'hôpital Saint-Louis, 1, avenue Claude Vellefaux, 75010 Paris, tél. : 01 44 84 17 23) ne permettent pas de financer l'étudiant. Ils sont destinés à financer les dépenses de fonctionnement de l'expérimentation au sein du laboratoire d'accueil.

Il ne faut pas oublier les possibles bourses délivrées par la faculté d'inscription. A la différence des bourses d'enseignement supérieur accordées sur des critères sociaux, ce sont des aides contingentées attribuées sur des critères universitaires. Toutefois, à mérite égal, les étudiants qui étaient boursiers l'année précédente bénéficient de ces aides en priorité. Pour plus d'informations, visitez le site <http://dr.education.fr>, rubrique bourse de Masters.

D'autres bourses, plus ou moins spécialisées, existent. Leur liste est disponible dans le Guide des Aides aux Formations Doctorales ou Post Doctorales (ANDES - 16, rue Claude Bernard, 75 231 Paris Cedex 05, tél.: 01 43 37 51 12) dans les locaux du SIHP à l'école de chirurgie du Fer à Moulin.

Un autre guide existe moins complet mais plus détaillé : le Répertoire des Bourses et Prix de Recherche Médicalisée disponible au 82, avenue de la Résistance, 93 340 Le Raincy, tél. : 01 43 81 86 22.

En conclusion, choisir un Master, trouver un laboratoire d'accueil avec un directeur de recherche motivé et prêt à vous encadrer dans votre travail ainsi qu'un financement prend du temps et doit se concevoir au moins 6 mois à 1 an à l'avance.

---

## V.4 - Les Bourses de la Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

---

### V.4.1 - Contribution de la So.F.C.O.T. aux voyages d'études

La SO.F.C.O.T. attribue chaque année une aide financière destinée à faciliter des séjours

- de jeunes chirurgiens orthopédistes français à l'étranger,
- de jeunes chirurgiens orthopédistes étrangers en France.

Le niveau requis est celui du clinat ou de la dernière année de spécialité pour les français et du résidanat pour les étrangers. La bourse est attribuée pour une durée variable de 1 à 12 mois.

La somme destinée aux bourses de voyage est fixée chaque année par le Bureau de la SO.F.C.O.T., sur proposition du trésorier et répartie en fonction des demandes acceptées.

**Les dossiers seront examinés tous les 6 mois le 1er juin et le 1er décembre. Les demandes doivent parvenir à la SO.F.C.O.T. 6 mois au moins avant la date prévue du séjour.**

Les candidats doivent adresser leur dossier au secrétariat de la SO.F.C.O.T. et pour être pris en considération, le dossier doit impérativement comporter :

- un curriculum vitae complet,
- une lettre de cautionnement d'un Membre Titulaire de la SO.F.C.O.T. pour les candidats français, du Chef de Service d'origine pour les candidats étrangers,
- une attestation de connaissance de la langue française à obtenir auprès du Service culturel de l'Ambassade de France, pour les candidats étrangers,
- un plan détaillé de séjour dans le pays choisi, incluant les services souhaités,
- un projet de travail,
- une lettre d'acceptation du Chef de Service réceptionnaire, membre de la SO.F.C.O.T.
- le plan de financement envisagé en dehors de la bourse éventuellement accordée par la SO.F.C.O.T.,
- un résumé de 2 exposés scientifiques susceptibles d'être présentés aux hôtes.

Le Candidat s'engage à adresser au secrétariat de la SO.F.C.O.T., un rapport sur son voyage et sur son travail (6 pages dactylographiées).

Le Bureau de la SO.F.C.O.T. décide du choix des candidats et de la somme attribuée à chacun d'eux, cette somme n'est pas imposable dans la mesure où elle ne correspond pas à un travail ordonné mais à un complément de formation. Seule 80 % de la Bourse sera versée, les 20 % restants l'étant à réception du rapport de séjour.

#### **V.4.2 - Bourses Masters**

Des bourses sont attribuées chaque année aux étudiants de nationalité française correspondant à un salaire moyen d'interne pour un interne désirant préparer un DEA hors "année recherche" (c'est à dire sans emploi rétribué).

Dossier à fournir :

- Curriculum Vitae
- Lettre de cautionnement d'un membre de la SO.F.C.O.T.
- Le projet de MASTERS (incluant les partenaires)
- Financement personnel + projet

La SO.F.C.O.T. peut financer directement le projet à partir des devis fournis.

Les dossiers seront examinés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> septembre pour l'année universitaire débutant au mois d'octobre de la même année.

#### **V.4.3 - Bourse de l'AFMO**

Les dossiers seront examinés en septembre par le Bureau de l'AFMO selon les mêmes modalités que ci-dessus.

#### **V.4.4 - Bourse pour la Diffusion des connaissances en Traumatologie du Sport**

Conditions d'admission

- Attribution d'une bourse à un chirurgien orthopédiste étranger de moins de 35 ans ne résidant pas en France, désirant parfaire ses connaissances en Traumatologie du sport et de ses conséquences.

Dossier à envoyer :

- C.V. (titres et travaux)
- une lettre d'acceptation du Chef de Service réceptionnaire, membre de la SO.F.C.O.T.
- un plan de séjour pour parfaire ses connaissances en Traumatologie du Sport

#### **V.4.5 - Bourse APCORT**

Des bourses peuvent être attribuées par le Bureau de l'APCORT à un jeune chirurgien orthopédiste francophone âgé de moins de 35 ans pour un article de recherche clinique ou fondamentale, donnant lieu à une communication à un Congrès International sous réserve :

- d'acceptation de la communication par les organisateurs du Congrès en question
- de la soumission au Comité de Rédaction de la Revue de Chirurgie Orthopédique avant l'attribution de la Bourse.

### **V.4.6 - Bourses Congrès SO.F.C.O.T.**

10 bourses de 500 € sont attribuées chaque année ainsi que la gratuité du congrès.  
Conditions d'admission

- être âgé de moins de 35 ans à la date d'ouverture du congrès et ne pas résider en France
- avoir adressé 4 mois avant cette date au Secrétariat de la SO.F.C.O.T. :
- un C.V.
- une lettre de recommandation d'un membre de la SO.F.C.O.T. de même nationalité
- un résumé en français de 3 pages dactylographiées de votre meilleur travail, différent de votre thèse.

Gratuité au congrès de la SO.F.C.O.T. pour les boursiers officiels, à savoir :

- Les boursiers du gouvernement français présents en France
- Les boursiers du Ministère des Affaires Etrangères
- Les boursiers du Collège de Médecine
- Les boursiers de la SO.F.C.O.T.

### **V.4.7 - Echanges**

Au cours du clinicat et du résidanat peuvent être réalisés des échanges :

- entre le Canada francophone et les pays francophones d'Europe. Tous les deux ans, la France, la Belgique et la Suisse accueillent deux boursiers canadiens et le Canada francophone prend en charge un boursier français et un boursier suisse ou belge en alternance - Si vous êtes intéressé, veuillez nous adresser votre CV.
- En outre, est organisé tous les deux ans avec les Sociétés Belges (SO.B.C.O.T. et B.V.O.T.) un séjour en France pour 4 boursiers belges. Ceux-ci effectuent leur séjour en France en même temps que les boursiers canadiens précités.
- entre la France et le Japon contacter l'A.F.J.O. : Pr. Philippe MERLOZ, CHRU de Grenoble, Service Orthopédie, BP 217X, 38043 Grenoble Cedex

---

## **V.5 - Fellowship Exam of European Board of Orthopaedics and Traumatology (EBOT)**

---

L'ouverture de l'espace médical Européen justifie le contrôle de la compétence des chirurgiens susceptibles d'y exercer. La Fédération Européenne des Sociétés de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique (EFORT) et l'Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS) ont fait le constat qu'il existait à travers l'Europe une grande similitude des programmes d'enseignement, malgré des cultures médicales et des pratiques éducationnelles différentes. Le comité d'examen de l'EBOT (European Board of Orthopaedics and Traumatology) a eu pour mission d'élaborer un examen qualifiant, reconnaissant au chirurgien diplômé le niveau de connaissance jugé minimal pour l'exercice de la chirurgie orthopédique et traumatologique en Europe.

### **V.5.1 - Historique**

Le premier examen s'est tenu à Rhodes en 2001. Le "pool" des examinateurs, différent du comité d'examen de l'EBOT, est constitué de 34 chirurgiens dont 3 français, ayant tous acceptés de suivre une formation leur imposant même d'être "examinés" eux-mêmes par leurs collègues déjà qualifiés. Cette démarche garantit aux candidats l'homogénéité et l'équité des conditions d'examen.

### **V.5.2 - Modalités de l'examen**

Il a lieu au mois d'Octobre, changeant chaque année d'institution. Il comprend une épreuve écrite et une épreuve orale, et se déroule en langue anglaise :

- L'épreuve écrite dure 2 heures et repose sur la résolution de problèmes et sur 20 QCM. Ceux-ci ont été puisés dans les thésaurus nationaux déjà validés, ou ont été élaborés par les examinateurs du board, puis validés par le comité d'examen.
- L'épreuve orale comprend pour chaque candidat 5 sessions de 30 minutes au cours desquelles il est interrogé par un tandem d'examineurs spécialisés dans un champ de compétence : sciences fondamentales appliquées à l'orthopédie, chirurgie du membre supérieur de l'adulte, chirurgie du membre inférieur de l'adulte, du rachis et chirurgie pédiatrique..

Le comité d'examen veille au niveau des épreuves qui doit rester celui d'un chirurgien orthopédiste et traumatologue généraliste et non celui d'un hyperspécialiste. Les candidats effectuent une démarche volontaire qui pourrait leur ouvrir des débouchés, ce d'autant que la qualification des médecins et des chirurgiens à l'échelle de l'exercice Européen est un processus déjà engagé pour la majorité des spécialités médicales.

### **V.5.3 - Modalités d'inscriptions**

Les conditions sont :

- Etre membre d'un pays de l'Union Européenne, y compris la Suisse et la Norvège, ainsi que les nouveaux états membres.
- Etre qualifié en Chirurgie Orthopédique et Traumatologique par ses instances nationales.
- Parler correctement l'anglais.

Le succès aux épreuves octroie le titre de "Fellow of the European Board of Orthopaedics and Traumatology".

Les inscriptions se font avant le 31 juillet de l'année auprès du responsable du comité d'examen : [ebotexam@mail.telepac.pt](mailto:ebotexam@mail.telepac.pt), ou sur le site de l'EBOT [www.ebotexam.zom.com](http://www.ebotexam.zom.com).

Le nombre de candidats est limité à 40 par examen.

En France, l'inscription et les frais de déplacement sont pris en charge par la SO.F.C.O.T. pour les internes et chefs de clinique.

## V.6 - Qualification en orthopédie traumatologie

La qualification du médecin est la légitimation aux yeux du public, comme de ses confrères, des qualités acquises et de connaissances obtenues par une formation particulière.

La qualification du médecin reconnue par le Conseil de l'Ordre des Médecins s'obtient :

- soit par voie universitaire en justifiant de titres ou de diplôme
- soit par équivalence européenne
- soit en sollicitant la reconnaissance de son cursus par des commissions de qualification.

### 1) La qualification par voie universitaire est obtenue pour ceux qui ont commencé leur internat à partir d'octobre 1984

C'est la formule dite du nouveau régime des études médicales qui a été complétée à partir du décret d'octobre 1991 par une qualification en 2 niveaux pour les spécialités chirurgicales.

- un premier niveau de qualification en chirurgie générale (D.E.S.)
- un deuxième niveau d'études spécialisées complémentaires (D.E.S.C.) tel que le D.E.S.C. de chirurgie orthopédique et traumatologique.
- Lorsque le candidat orthopédiste a satisfait au contrôle de ces deux niveaux, il peut solliciter une inscription au tableau de l'Ordre des Médecins sous deux formes :
  - Soit en chirurgie générale avec son D.E.S. ; il peut alors exercer la chirurgie générale en particulier durant les gardes et il fait figurer sur tous les documents officiels la mention D.E.S.C. en chirurgie orthopédique ;
  - Soit il exerce exclusivement la chirurgie orthopédique, cas le plus fréquent, et il ne peut plus effectuer des actes de chirurgie générale en particulier durant les gardes. Le praticien peut toujours revenir à la première formule, mais on ne peut afficher les deux spécialités comme spécialiste.

### 2) La qualification est obtenue pour les diplômés d'un état de l'Union européenne par équivalence sous réserve que leurs documents soient en règle

### 3) En dehors de ces deux situations la qualification peut être obtenue en passant devant une commission dans plusieurs circonstances

- Etre ancien interne de ville de faculté. Ceci donne automatiquement le C.E.S. de chirurgie générale et permet de soumettre le dossier pour le D.E.S.C. d'orthopédie traumatologie.
- Passer le C.E.S. de chirurgie générale si le candidat n'est pas un ancien interne de ville de faculté.

#### La démarche à suivre

- consiste à constituer un dossier de demande de qualification. (le Conseil Départemental fournit le formulaire pour constituer le dossier.)
- le Conseil Départemental adresse ensuite le dossier à la Commission de Qualification.

Pour chaque spécialité et donc pour l'orthopédie, il existe 2 commissions consultatives :

- une commission de première instance
- et une commission nationale d'appel

Chacune peut émettre un avis favorable ou défavorable.

La décision définitive est prise par le Conseil National. Elle peut être l'objet d'un recours contentieux devant le Conseil d'Etat.

### **Le cas particulier des médecins non diplômés en France**

- pour les diplômés d'un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne
  - la qualification ne peut être que pour les médecins issus de l'ancien régime des études médicales, c'est-à-dire avant 1984.
- pour les étrangers ayant suivi une formation orthopédique en France
  - l'obtention du C.E.S donne l'inscription de plein droit